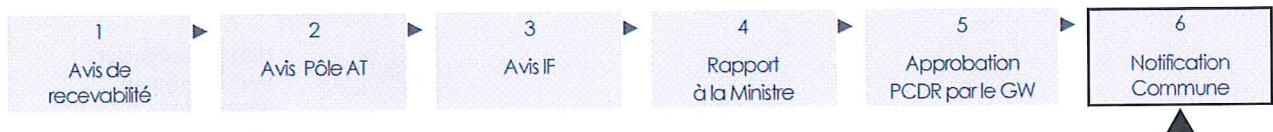




**Au Collège communal**

Place Communale 312

**6637 FAUVILLERS**



**Objet : Développement rural - Approbation du PCDR de FAUVILLERS**

Arrêté du Gouvernement wallon du 17/02/2022

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous transmettre, ci-joint, copie de l'arrêté du Gouvernement wallon du 17/02/2022 approuvant votre programme communal de développement rural pour une durée de 10 ans prenant cours à la date de signature du présent arrêté.

Je vous engage dès à présent à tout mettre en œuvre pour continuer la concrétisation de ce programme. L'administration est à votre disposition pour vous informer sur les démarches à suivre. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la personne qui sera en charge de vos dossiers :

Bénédicte FRANKARD, Attachée qualifiée  
Direction du Développement rural  
Service extérieur de Libramont,  
Rue des Genêts, 2 – 6800 LIBRAMONT  
061/221 023 – [benedicte.frankard@spw.wallonie.be](mailto:benedicte.frankard@spw.wallonie.be)

Je vous rappelle par ailleurs, que pour bénéficier de conventions en vue de la réalisation des différents projets inscrits dans un PCDR, la commune doit être en mesure de faire preuve de son dynamisme et du respect des règles qui guident la philosophie du développement participatif et transversal. Ainsi, il y a lieu pour toute demande de convention de faire une recherche sérieuse d'autres sources de financement.

En vous souhaitant plein succès pour votre opération, je reste à votre disposition et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments distingués.

La Directrice a.i.,



Hélène Cordonnier  
Directrice a.i.

Hélène Cordonnier  
(Authentication)  
2022.02.24  
16:35:29 +01'00'

Hélène CORDONNIER



---

#### CONTACT

Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal

**Direction du Développement rural**  
Avenue Prince de Liège, 7  
5100 JAMBES

---

#### VOTRE GESTIONNAIRE

Céline DELHAGE  
Tél. : 081 33 55 98  
[celine.delhage@spw.wallonie.be](mailto:celine.delhage@spw.wallonie.be)

---

#### RÉFÉRENCES

DGO3/D6/DDR/PCDR/2021-88

PO = 3034

---

#### VOS ANNEXES

Annexe 1 : AGW du 17/02/2022 approuvant le PCDR de FAUVILLERS

## SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

---

### Arrêté du Gouvernement wallon approuvant le programme communal de développement rural de la commune de Fauvillers

---

Le Gouvernement wallon,

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, telle que modifiée, article 1<sup>er</sup>, § 3 ;

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural ;

Vu la délibération du conseil communal de Fauvillers du 21 septembre 2021 adoptant le projet de programme communal de développement rural ;

Vu l'avis du pôle « Aménagement du territoire » du 12 novembre 2021 ;

Considérant que la commune de Fauvillers ne peut supporter seule le coût des acquisitions et travaux nécessaires ;

Sur proposition de la Ministre de la Ruralité ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1er.** Le programme communal de développement rural de la commune de Fauvillers est approuvé pour une période de 10 ans prenant cours à la date de signature du présent arrêté.

**Art. 2.** Des subventions peuvent être accordées à la commune pour l'exécution de son opération de développement rural.

**Art. 3.** Ces subventions sont accordées dans les limites des crédits budgétaires annuellement disponibles à cet effet et aux conditions fixées par voie de convention par le Ministre qui a la ruralité dans ses attributions.

**Art. 4.** Le taux de subvention est fixé à maximum 80 % du coût des acquisitions et des travaux nécessaires à l'exécution de l'opération, frais accessoires compris.

**Art. 5.** La commune est tenue de solliciter les subventions prévues en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

**Art. 6.** La Ministre de la Ruralité est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Art. 7.** Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Namur, le 17 février 2022.

Pour le Gouvernement,

Le Ministre-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by 'D' and 'R' in a cursive script.

E. DI RUPO

La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être  
animal,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Tellier' in a cursive script.

C. TELLIER